



## Liste de contrôle pour le stockage des produits

Le local de stockage des produits phytosanitaires		Oui	Non
1	Est réservé uniquement à cet usage.		
2	Est solidement construit.		
3	Les produits sont conservés sous clé, inaccessibles aux personnes non autorisées.	3	
4	Est éloigné des habitations et du logement des animaux.	4	
5	Est identifié comme contenant des produits phytosanitaires par un signallement sur les portes.		
6	Est muni d'une aération efficace pour éliminer les odeurs et les vapeurs de produits qui se concentrent au sol.	6	
7	Est bien éclairé.	7	
8	N'a pas de point d'eau (robinet).		
9	Le sol est étanche, le seuil surélevé, ou une cuve de rétention (110% du plus grand contenant) est disposée sous les produits phyto liquides; aucun écoulement ne parvient aux canalisations.	9	
10	Les installations électriques sont en parfait état (un défaut peut être source d'incendie).	10	
11	Est bien construit avec du matériel résistant au feu (½ h). Les produits inflammables sont stockés dans des armoires ignifuges.	11	
12	Est hors gel et protège également les produits des températures très élevées.	12	
13	Le local ne contient pas de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale.		

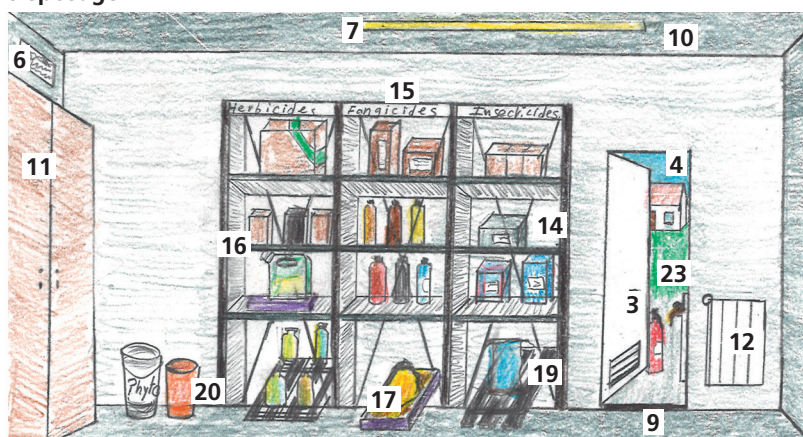
### L'entreposage

14	Les produits sont sur des étagères métalliques fixées au mur, non absorbantes et faciles à nettoyer; il y a de l'ordre.	14	
15	Les produits sont rangés séparément selon leur action (insecticides, herbicides, fongicides) et dans leurs emballages d'origine. L'étiquette et le mode d'emploi sont conservés.	15	
16	Les produits solides sont au-dessus des produits liquides.	16	
17	Il y a un stock de matière absorbante (litière pour chat, kaolinite, kieselgur) rapidement accessible.	17	
18	Le local ne contient pas de carburants ou d'engrais.		
19	Les produits dans un emballage papier sont mis sur des étagères ou sur des caillebotis.	19	
20	Les ustensiles de préparation de la bouillie ne sont employés qu'à cette fin.	20	

### A l'extérieur du local

21	Le matériel et les vêtements de protection se trouvent dans une armoire.		
22	Les numéros d'appel d'urgence sont visibles.		
23	Il y a un extincteur et un poste d'eau.	23	
24	Il y a un conteneur prévu pour les emballages vides, rincés et écrasés.		
25	Il y a un inventaire des produits.		
26	Les factures des produits sont conservées.		
27	Les fiches de sécurité des produits phytosanitaires de l'exploitation sont conservées sur l'exploitation ou accessibles sur Internet.		

### Plan d'un local d'entreposage



## La plate-forme de remplissage

Malgré toutes les bonnes pratiques dans la préparation des produits phytosanitaires, le risque de contamination des eaux à la ferme existe.

Les pulvérisateurs doivent être remplis de manière à ce qu'en cas de renversement ou de débordement, les produits phytosanitaires ne puissent pas s'infiltrer dans le sol ni arriver dans les égouts ou dans des eaux superficielles. Pour le garantir, différentes procédures de remplissage sont admises, p. ex :

- sur une aire couverte, imperméable et sans écoulement (grange ou sous un auvent);
- sur une aire imperméable dont les eaux sont évacuées vers l'installation de stockage du lisier;
- sur des aires de remplissage mobiles (aire recouverte d'une bâche plastique imperméable munie de bordures);
- sur des aires de nettoyage spécialement aménagées à cet effet dont les eaux sont évacuées vers une installation de traitement;
- en utilisant une cuve de rétention adaptée à l'appareil.

## Le poste de remplissage

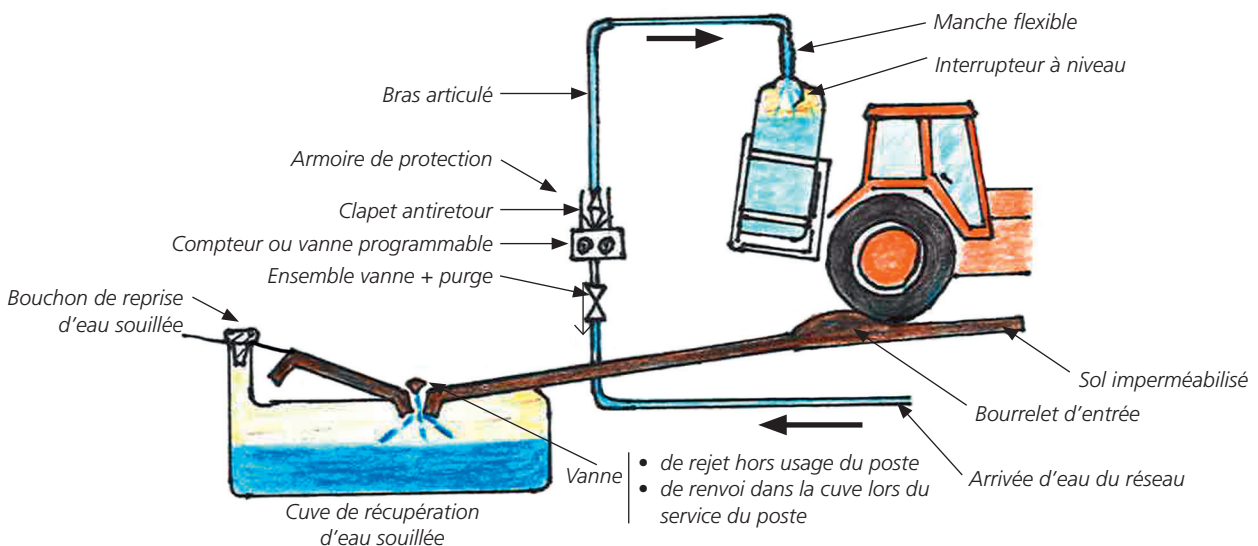
Plusieurs options se présentent pour empêcher tout contact entre le tuyau et la bouillie :

- **col de cygne**: tuyau coudé de diamètre suffisamment grand afin de réduire la pression à l'arrivée;
- **tuyau souple fixé à une potence** (bras articulé);
- **cuve** intermédiaire de stockage, surélevée, d'une contenance égale à la cuve du pulvérisateur, avec un robinet muni d'un arrêt à flotteur. Permet de faire le plein d'eau plus rapidement et d'avoir de l'eau tempérée.



Col de cygne

### Pour éviter les débordements de cuve et les rejets d'eaux souillées



## Schéma d'une plate-forme de remplissage

Voir Machinisme et bâtiment fiches 4.70.2 et 9.22.2 et <http://www.bafu.admin.ch/gewaesserschutz/01308/10890/?lang=fr>